

communiqué de presse

Mardi 2 décembre 2008

Rencontre entre le ministre de l'Education nationale et le président de l'AMF

Xavier Darcos, ministre de l'Education nationale, a rencontré Jacques Pélissard, président de l'Association des maires de France.

A l'issue d'un échange fructueux, ils ont conclu à la nécessité de mieux concilier l'intérêt des familles à bénéficier du droit à l'accueil les jours de grève et les contraintes auxquelles doivent faire face certains maires chargés par la loi de l'organisation de ce service.

A cette fin, ils ont convenu de l'intérêt d'une collaboration plus étroite entre l'Etat et les communes pour la mise en œuvre de cette loi, que ce soit au niveau national ou au niveau local.

L'Etat aidera les communes, et notamment les plus petites d'entre elles :

- à constituer la liste « vivier » des personnes susceptibles d'être mobilisées par les communes pour assurer ce service d'accueil ;
- à dimensionner correctement le service d'accueil par une meilleure prévision du nombre des enseignants grévistes et du nombre d'enfants à accueillir les jours de grève ;

Pour en améliorer l'efficacité, ce dispositif d'accueil fera l'objet d'une évaluation prochaine.

Enfin, l'Etat mettra fin aux actions contentieuses engagées à l'encontre des petites communes qui n'ont pas pu mettre en œuvre, compte-tenu des contraintes qui leur sont propres, le service d'accueil le 20 novembre dernier, mais qui sont prêtes à faire tous leurs efforts pour appliquer la loi.

En revanche, l'Etat maintiendra les actions contentieuses pour les communes qui ont manifesté explicitement leur intention de ne pas appliquer la loi républicaine

Contact presse

Service de presse

01 55 55 30 10

paris, 2 déc 2008 (AFP) - Xavier Darcos a annoncé mardi l'arrêt des procédures engagées contre les maires de petites communes qui, en dépit de "leur volonté", n'ont pu mettre en place le droit d'accueil des élèves, faute de moyens.

"L'Etat mettra fin aux actions contentieuses engagées à l'encontre des petites communes qui n'ont pas pu mettre en oeuvre, compte tenu des contraintes qui leur sont propres, le service d'accueil le 20 novembre dernier, mais qui sont prêtes à faire tous leurs efforts pour appliquer la loi", a affirmé le ministre de l'Education nationale, dans un communiqué.

Devant le congrès des maires de France, le président Nicolas Sarkozy avait évoqué le 27 novembre cette possibilité d'un assouplissement de la loi du 20 août 2008 sur le droit à l'accueil dans les écoles les jours de grèves.

"En revanche, l'Etat maintiendra les actions contentieuses pour les communes qui ont manifesté explicitement leur intention de ne pas appliquer la loi républicaine", a prévenu M. Darcos.

Cette annonce fait suite à une rencontre entre le ministre de l'Education et le président de l'Association des maires de France (AMF), Jacques Pélissard (UMP), destinée à aménager la loi, qui a montré ses limites lors d'une grève très suivie dans le primaire le 20 novembre dernier.

"C'est une avancée extrêmement importante dans la prise en compte des contraintes auxquelles les maires doivent faire face", a affirmé M. Pélissard à l'AFP, à l'issue de cet entretien.

En outre, "l'Etat aidera les communes, et notamment les plus petites d'entre elles, "à constituer la liste + vivier+ des personnes susceptibles d'être mobilisées par les communes pour assurer ce service d'accueil", a poursuivi le ministre.

L'Etat aidera aussi "à dimensionner correctement le service d'accueil par une meilleure prévision du nombre des enseignants grévistes et du nombre d'enfants à accueillir les jours de grève", a-t-il précisé.

Autrement dit, il s'agit, selon M. Pélissard, "par l'intermédiaire des inspecteurs d'académies, d'avoir une évaluation du nombre d'enfants qui seront réellement présentés à l'école les jours de grève parce que les parents ne peuvent pas faire autrement. Aujourd'hui c'est le flou le plus total".

Enfin, selon le président de l'AMF, "le ministre adhère à l'idée que l'évaluation de la loi, initialement prévue au bout d'un an, soit faite avant".

Selon M. Pélissard, toutes ces "avancées sont possibles sans retoucher à la loi", par une meilleure information des maires par les inspections d'académies.

Lors de cette réunion, "il s'agissait de renouer les liens. Le travail recommence. Les points de vue étaient très rapprochés", a commenté M. Pélissard.

Selon lui, une autre "réunion à l'Elysée, courant décembre, en présence du ministre, permettra de formaliser davantage les détails" de ces aménagements. **kp/sm/fm**